

ASA « Vivre avec la mer »
4, rue de la Mer
50590 Hauteville-sur-mer

Hauteville, le 10 juillet 2020

Objet : Lettre d'information aux membres.

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu du contexte sanitaire et des incertitudes liées à l'organisation de l'assemblée dans cette période exceptionnelle, des points d'ordre du jour limités, le conseil syndical du 6 juin 2020 a souhaité reporter l'assemblée annuelle. Cette assemblée pourrait avoir lieu aux vacances de la Toussaint **le samedi 24 octobre 2020**. Suite aux élections intercommunales, les nouvelles équipes de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage auront défini leur politique « littoral ».

En attendant, voici les éléments d'informations utiles :

1. COMPTE RENDU de l'assemblée des propriétaires du 13 juillet 2019.

Il est consultable sur le blog de l'ASA [Compte rendu du 13 juillet 2019](#) et [présentation](#).

Les conseillers syndicaux se sont réunis 4 fois les 06/10/2019, 14/12/2019, 07/03/2020, 06/06/2020 et ont porté attention à :

2. L'EVOLUTION de la DIGUE des GARENNES

Lors des tempêtes de l'automne, la digue provisoire a assuré sa mission mais les 80 m non réalisés au nord se sont dégradés rapidement (niveau du sable, géotextile n'assurant plus sa mission, brèche au milieu...) Une demande de renforcement final de ces 80 m est faite à la CMB en décembre pour une réalisation avant la grande marée du 11 février 2020. En janvier, nous obtenons l'accord pour la réalisation du renforcement des 80 m manquants. En février, les travaux de renforcement, l'accès à la plage et le nettoyage des gravats sont réalisés par la CMB. Une étape essentielle avant la réalisation d'ouvrages complémentaires dont la digue des Garennes entre le nord de la digue d'Hauteville et le sud de celle de Montmartin.

3. L'ENTRÉE EN PHASE OPERATIONNELLE

En décembre, nous arrivons au terme des études et des programmes engagés depuis plusieurs années. La synthèse est mise sur le blog de l'ASA. Les collectivités disposent donc des outils nécessaires pour les prises de décisions d'actions opérationnelles. Sont attendus au plus vite les premières mesures et l'arbitrage sur le choix de solutions structurantes notamment dans le cadre du Papi. L'ASA « Vivre avec la mer », engagée dans toutes ces études et programmes, s'attache à voir se réaliser les actions dans les prochains mois. Demande a été faite aux collectivités concernées.

En mars, lors du conseil syndical de l'ASA « Vivre avec la mer » les membres ont vivement renouvelé leur volonté d'entrer en phase opérationnelle, de passer à l'action et de dire STOP au prolongement de la multiplication des études et d'agir. Ils souhaitent voir s'installer rapidement un comité de pilotage à l'échelle du périmètre de l'ASA en sollicitant :

Les Communes de Montmartin , Hauteville , Annoville,
La DDTM, (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
La DREAL, (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
La CMB. (Coutances Mer & Bocage)

En mai, le principe du COMITE de PILOTAGE « Vivre avec la mer » est acquis. Les collectivités ont répondu favorablement à cette demande. L'installation de ce comité est retardé compte tenu du COVID. La pandémie a ralenti nos ardeurs sans les anéantir. Des actions ont eu lieu pendant en concertation CMB, ASA, commune de Hauteville. Ainsi, les travaux de consolidation nord de la digue des Garennes, accès à la plage et nettoyage des gravats ont été réalisés par CMB. La réfection des poteaux de la digue d'Hauteville est engagée par la mairie ainsi que les travaux de maçonnerie du sol de la digue promenade.

Nous avons eu également une réunion avec la mairie d'Hauteville pour travailler concrètement sur la maintenance de l'aire de promenade et le remplacement des rambardes sur lequel et suivant la solution retenue l'ASA « Vivre avec la mer » pourrait être participante.

4. ASPECTS FINANCIERS

En 2019 ;

La recette de 20 273,77 € se répartit de la manière suivante :

- Taxe syndicale 18 762, 96 €
- Intérêts de placements 1 110 €
- Convention avec Anneville 393,37 €
- Divers : 7,44 €

Les dépenses de 16 740,83 € se distribuent principalement ainsi :

- Secrétariat : 8 249,93 €
- Informatique 2 527,85 €
- Assurances 1 776, 85 €
- Frais postaux – communication 1 277,93 €

Le résultat de l'exercice s'élève à 3 532.94 €. Le compte administratif présente un excédent de 434 659.27 €. Le solde disponible reporté constaté est de 438 192.21 €. Le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 ont été présentés par le président lors du conseil syndical du 7 mars 2020. Ils ont été approuvés à l'unanimité. [Le détail est sur le blog de l'ASA.](#)

Pour 2020 :

Le projet de budget 2020 a été mis à disposition des membres de l'ASA, à la mairie d'Hauteville, d'Annoville et de Montmartin sur Mer du 20 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclus et aucune observation n'a été faite sur le registre. [Le détail est sur le blog de l'ASA.](#)

Le conseil a approuvé à l'unanimité le budget lors du conseil syndical du 7 mars. Lors du conseil syndical du 6 juin le conseil syndical à l'unanimité a décidé de **maintenir la taxe syndicale à son niveau de 2019**. En effet, il n'y a pas de travaux majeurs prévus cette année.

Avec sa réserve de plus de 440 000 €, votre ASA conserve un levier d'action pour assurer sa mission de défense contre la mer et répondre à des travaux d'urgence et des investissements complémentaires aux protections actuelles. Dans ce cadre, le comité de pilotage « Vivre avec la mer » est très attendu.

Bon été à tous,

Avec nos plus cordiales salutations,

Pierre-Marie LAMELLIÈRE

Président ASA « Vivre avec la mer »

PS : Afin de vous informer plus rapidement merci de transmettre votre mail à secretariat.vivreaveclamer@orange.fr